

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 5 juillet 2010**

**ORIENT RAID – 25 ET 26 SEPTEMBRE 2010**  
**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE MUC ORIENTATION, HERAULT SPORT,**  
**L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

~~~~~

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 5 juillet 2010, à Saint-Guiraud, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marcel JOVER, premier vice-président de la Communauté de communes

Etaients présents ou représentés : Jean-Pierre BOUVIER suppléant Philippe SALASC, Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jérôme CASSEVILLE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Christian LASSALVY, Sylvie CONTRERAS, Anne-Marie DEJEAN, André SIDERIS donne pouvoir à Jean-Marcel JOVER, Dominique EDMONT MARIETTE suppléant René GOMEZ, Bernard GOUZIN suppléant Robert POUJOL, Marie-Claude BEDES, Gérard CABELLO, Eric CORBEAU donne pouvoir à Gérard CABELLO, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, André YVANEZ, Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Xavier PEYRAUD suppléant Hélène DELONCA, Martine BONNET, Bernard DOUYSSSET, Caroline COMBES, Jean-Pierre PECHIN, Michel COUSTOL, Bernard CAUMEIL suppléant Daniel REQUIRAND, Robert SIEGEL, Jean-François RUIZ, Fabienne GALVEZ donne pouvoir à Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, Jacky GALABRUN, Eric PALOC

Absent ou excusé : Philippe SALASC, excusé, Jean-Claude MARC, Eric CORBEAU excusé, Cyrille CADARS, Louis VILLARET excusé, Jacques DONNADIEU, excusé, Hélène DELONCA, excusée, André SIDERIS, excusé, Frédéric GREZES, Maurice DEJEAN, Daniel REQUIRAND, excusé, Didier LAMONT, excusé, René GOMEZ, excusé, Robert POUJOL, excusé, Claude CARCELLER, excusé, Hélène DELONCA, excusée, Agnès CONSTANT, excusée, Jean-Pierre GABAUDAN, excusé,

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Vu le schéma de gestion des activités de pleine nature,

Saisi par le MUC Orientation pour accueillir la quatrième édition de l'Orient Raid les 25 et 26 septembre prochains, sur le Grand Site Saint-Guilhem-le-Désert – Gorges de l'Hérault,

Considérant que l'organisation de l'Orient Raid nécessite de définir clairement le rôle et les prérogatives de chaque intervenant en matière d'implication humaine, logistique et financière,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés

- d'approuver la convention entre le MUC Orientation, Hérault Sport, l'Office de Tourisme Intercommunal et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.
- d'approuver le financement de cette manifestation à hauteur de 1200 euros.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention annexée à la présente délibération.

Convention de partenariat pour l'organisation de l'Orient Raid Samedi 25 et dimanche 26 septembre 2010

ENTRE :

Le MUC Orientation Montpellier, dont le siège social est situé Complexe sportif Albert Batteux, 150 rue François Joseph Gossec, 34 070 Montpellier, représenté par Mademoiselle Mayeulle LABONNE, agissant en qualité de Président,
ci-après désigné par « **l'Organisateur** »
d'une part,

ET :

Hérault Sport - Office Départemental des Sports, dont le siège social est situé à la Maison Départementale des Sports, 200, avenue du Père Soulas, 34094 Montpellier cedex, représenté par Monsieur Christian BENEZIS agissant en qualité de Président,
ci-après désigné par « **Hérault Sport** »
d'autre part,

ET :

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, située 2 parc d'activités de Camalcé, 34150 Gignac, représentée par Monsieur Louis Villaret, agissant en qualité de Président, ci après désignées par «**La Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault**»
d'autre part,

ET :

L'Office du Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert/Vallée de l'Hérault, située 3 Parc d'Activités de Camalcé, 34150 Gignac, représenté par Monsieur Louis VILLARET, agissant en qualité de Président, ci-après désigné par «**L'Office du Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert/Vallée de l'Hérault**»
d'autre part,



Exposé

Quelques raids multisports existent déjà dans le département (Raid de Lunas, Raid du Lodévois, Raid d'Agde, etc...). Ces manifestations sportives enchaînant plusieurs épreuves (course à pied, VTT, canoë...) en plein air attirent un public respectueux de la nature et amateur d'activités permettant la découverte de sites exceptionnels.

Dans le cadre de notre association de course d'orientation, nous souhaitons poursuivre l'aventure de l'ORIENT'RAID. Les trois premières éditions ont eu lieu en 2007, 2008 et 2009 sur le site du lac du Salagou. Ces trois éditions furent un succès, et nous souhaitons en 2010 faire découvrir à nos concurrents cet autre cadre magnifique qu'offre la vallée de l'Hérault. Cette manifestation sportive alliant course d'orientation à pied, VTT et canoë se tiendra le **samedi 25 et dimanche 26 septembre 2010**.

Quelques mots pour vous présenter le déroulement du raid : trois parcours de niveaux techniques et physiques différents seront proposés au départ de la commune de St Jean de Fos et du site du Pont du Diable.

Le parcours Elite s'adresse à des sportifs confirmés et entraînés ayant l'expérience du raid multisports. Une trentaine d'équipes s'élanceront donc sur un parcours de 2 jours pour un total de 140 km. Chaque équipe est constituée de deux coureurs et d'un assistant coureur en voiture. Les coureurs entre donc en course à tour de rôle et celui qui sort, suit en voiture. Le point de départ et d'arrivée seront sur la commune de St Jean de Fos. Ils enchaîneront le premier jour des étapes de course à pieds en orientation et de VTT en orientation sur des supports variés (carte IOF, carte IGN, photo aérienne...) qui les mèneront jusqu'au Caylar. Le soir, une épreuve nocturne se déroulera sur le plateau du Montcalmes. Le dimanche, le départ s'effectuera de St Guilhem le désert tôt le matin car une « grosse » journée les attend ! Toujours en orientation, ils iront découvrir la vallée de la Buèges en course à pieds et VTT, puis redescendront sur l'Hérault en canoë, avec un petit détour par la grotte du Sergent avant de rentrer sur St Jean de Fos à pieds.

Le parcours Loisir vise les sportifs amateurs souhaitant se frotter au raid multisport. Ce parcours de 47 km se déroulera la journée du dimanche. C'est à partir du Grand Site à Saint Jean de Fos que les concurrents s'élanceront sur un trail jalonné de courte distance. Arrivés aux VTT, ils auront un suivi d'itinéraire sur carte I.G.N qui les hissera jusqu'à une section de VTT'O sur carte I.O.F. C'est toujours en VTT'O et cette fois, sur carte IGN que les équipes rejoindront le départ de la section canoë. Ce sera le moment de reposer les jambes et de profiter des magnifiques petits recoins visités. Après cette section (presque) toute plate, les jambes bien reposées il va falloir remonter sur le vélo pour atteindre la section de C.O sur photo aérienne à pied. C'est ensuite en VTT que les raiders auront à parcourir une section technique (et ludique...surtout pour les organisateurs...) jusqu'à une section de C.O surprise. Une petite section de liaison en VTT'O conduira les concurrents à leur dernière section : une C.O urbaine.

Le circuit découverte (21 km) est réservé aux filles voulant commencer le raid et aux équipes mixtes débutant le raid. Il aura lieu le dimanche. On commence doucement avec un petit trail jalonné qui vous amènera aux VTT. Une sympathique section en VTT'O au profil montant, en suivi d'itinéraire sur carte IGN se chargera de l'échauffement afin d'arriver en pleine forme sur la 3^{ème} section : un VTT'O sur carte I.O.F : l'avantage sera donc donné aux orienteurs et orienteuses. Une dernière section en VTT avec une descente (toujours en suivi d'itinéraire sur IGN) puis c'est en canoë que se passe la suite. Le parcours se terminera par la C.O urbaine.

Ceci préalablement proposé, les parties sont convenues de ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir le rôle de chaque intervenant dans l'organisation de l'Orient Raid 2010 et les conditions dans lesquelles ils mettent sur pied la manifestation.

Article 2 – Comité de pilotage

2-1 – Objet

Le comité de pilotage est mis en place afin de coordonner l'intervention et les actions des différents signataires.

2-2 – Composition

Un ou deux représentants de chaque institution composent le comité de pilotage

2-3 – Fonctionnement

Le secrétariat du comité de pilotage (convocation, proposition de l'ordre du jour, compte-rendu) est assuré par l'organisateur. Le rythme des réunions du comité de pilotage est mensuel sur convocation téléphonique ou par mail. Il devra s'assurer que la majorité des personnes puisse être présente.

Un(e) coordinateur(ice) est en charge d'assurer le lien entre les différents partenaires.

2-4 – Compétence

Le Comité de Pilotage est un organe technique de réflexion garant de la pertinence et de la qualité d'organisation du projet. Il discute, rassemble et synthétise les propositions d'actions ; présente des recommandations sur les orientations en matière d'organisation, d'animation et d'accueil.

Article 3 – Description du projet

3-1 – Objectifs

- promouvoir la pratique de la course d'orientation, du trail, du VTT et du canoë kayak
- promouvoir le Grand Site 'Saint-Guilhem-le-Désert – Gorges de l'Hérault' à travers les activités de pleine nature.

3-2 – Publics visés

- Equipes élités (pratiquant régulièrement le raid multisports).
- Sportifs amateurs appréciant les activités de pleine nature.
- Sportives souhaitant s'essayer au raid multisports.
- le grand public, à qui seront proposées des activités de découverte et de démonstration à l'occasion de cette manifestation.

2-3 – Programme de la manifestation

Le projet mobilise les compétences respectives de l'organisateur et des signataires sur les thématiques d'accueil, d'animation et d'organisation des activités de pleine nature :

Samedi 25 septembre 2010 (à compléter par le MUC Orientation)

- Raid Elite : enchaînement d'épreuves de courses d'orientation et de VTT en orientation avec des supports cartographiques variés. Départ à 9h.
- Epreuve nocturne sur le plateau de Montcalmès.

Dimanche 26 septembre 2010 :

Raid loisir et découverte : enchaînement d'épreuves de courses d'orientation, de VTT en orientation et de canoë. Départ à 9h et 10h du Grand Site.

Le parc de matériel, autour duquel seront rythmées les différentes épreuves, sera implanté sur la plage du pont du Diable et démonté le soir même.

Animation sur les abords de la Maison du Grand Site afin de faire découvrir la pratique de différentes activités de pleine nature au grand public.

Article 4 – Engagements des parties

4- 1 – Le Muc Orientation de Montpellier

L'Organisateur entérine les propositions du comité de pilotage. La mise en œuvre de ces propositions reste à l'initiative de l'organisateur.

L'Organisateur fait son affaire de l'obtention de toutes les autorisations administratives nécessaires à l'organisation de la manifestation dans son intégralité ainsi que des assurances spécifiques couvrant la responsabilité inhérente aux manifestations se déroulant sur la voie publique, notamment l'assurance pour tous les participants et les différentes infrastructures mises en œuvre à l'occasion de la manifestation.

Inscriptions : les inscriptions seront organisées par le MUC Orientation, par courrier ou par mail. Elles débuteront en juin 2010 et seront clôturées le 15 septembre 2010 dans la limite de 150 équipes au total. Le retrait des dossards s'effectuera le vendredi 24 septembre de 18h à 20h30 et samedi 25 septembre de 7h à 8h pour le raid Elite à la salle des fêtes de St Jean de Fos. Pour les autres circuits, le retrait des dossards se fera probablement au Grand Site le samedi matin de 7h à 9h30.

4- 2 – Hérault Sport (valider la partie d'Hérault Sport)

Hérault Sport prête son concours à la mise en œuvre de ce projet sur le plan logistique, humain et matériel. Conformément aux dispositions prévues dans la convention annuelle signée avec le Département de l'Hérault et selon son projet associatif, l'intervention d'Hérault Sport s'établit dans le cadre du programme n°.....

Les moyens humains sont engagés afin :

- d'accompagner et d'assister l'organisateur dans ses démarches techniques et administratives.
- d'assurer l'animation, l'accompagnement et l'encadrement nécessaire au déroulement de la manifestation.

Les moyens matériels sont engagés afin :

- d'aménager le site d'organisation des épreuves sportives et animations diverses (**car podium.....préciser.....**) ;

Sur le plan financier la prise en charge des frais d'organisation est réalisée à une hauteur fixée annuellement par le bureau d'Hérault Sport.

Le Partenariat entre Hérault Sport et l'organisateur fait l'objet d'une convention spécifique.

4-3 – La Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault prête son concours à la mise en œuvre de ce projet sur les plans administratifs, techniques et logistiques.

La Communauté de communes participe à la programmation de la manifestation, en s'assurant du respect des objectifs de gestion du territoire définis par le 'Schéma de gestion des activités de pleine nature dans le Grand Site de Saint Guilhem le Désert – Gorges de l'Hérault'.

Coordination des relations avec les communes qui accueillent la manifestation : la CCVH s'engage à faire le relai avec les communes membres dont le territoire sera parcouru dans le cadre de la manifestation.

Mise à disposition du parking le jour de l'évènement : le parking de la maison du grand site sera mis à disposition des organisateurs et des participants gratuitement, dans le cadre de cette manifestation.

Participation financière : La Communauté de communes participe à la programmation et finance le programme d'animations grand public qui se déroulera sur les abords de la Maison du Grand Site ' Saint-Guilhem-le-Désert – Gorges de l'Hérault' pendant la journée du dimanche 26 septembre 2010.

L'implication financière de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'élève à hauteur de 1200 euros. Cette somme correspond à la mise en œuvre des animations suivantes :

- Mise en place d'un atelier de parcours acrobatique dans les arbres, modules installés et encadrée par des professionnels de l'animation
- Mise en place d'un atelier de tir à l'arc ; modules installés et animés par des professionnels de l'encadrement
- Mise en place d'ateliers d'initiation et de découverte des activités de pleine nature sur le site (visite commentée par un animateur, initiation aux activités nautiques...)

D'autres animations relatives aux activités de pleine nature pourront s'ajouter à ce programme. Le choix de ces animations sera validé par le comité de pilotage.

4-5 – L'Office de Tourisme Intercommunal St-Guilhem-le-Désert / Vallée de l'Hérault

L'Office du Tourisme Saint-Guilhem-le-Désert/Vallée de l'Hérault prête son concours à la mise en œuvre de ce projet sur les points suivants :



- mise à disposition de personnel le dimanche 26 septembre 2010 pour l'organisation des animations grand public
- promotion de la manifestation par le site internet de l'Office de Tourisme, la diffusion de communiqués de presse, la citation de la manifestation dans le programme des manifestations de la Vallée de l'Hérault.
- Gratuité du parking le dimanche 26 septembre 2010.

Article 5 – Respect du site et développement durable

Le Grand Site Saint-Guilhem-le-Désert – Gorges de l'Hérault recèle des espaces naturels fragiles et de grande qualité, attirant chaque année de très nombreux visiteurs et des sportifs de tous horizons.

Afin de préserver le site, et d'inscrire la manifestation dans les objectifs de développement durable de l'Opération Grand Site, l'organisateur s'engage à respecter les engagements suivants :

Respect de l'environnement :

- ✓ Respecter les pistes, sentiers et autres voies empruntées afin de limiter les dégradations occasionnées par une fréquentation massive.
- ✓ Eviter autant que possible le recours à des sources d'énergie thermique (groupes électrogènes, véhicules...)
- ✓ Favoriser le covoiturage et/ou l'utilisation des transports en commun.
- ✓ Utiliser un matériel de balisage éphémère et respectueux de l'environnement. Tout matériel utilisé pour les besoins de l'organisation devra être retiré dès la fin de la manifestation, afin de maintenir le site dans un bon état de propreté. L'utilisation de peinture doit être évitée.
- ✓ Respecter les périodes sensibles d'un point de vue environnemental (reproduction, nidification...) et éviter les zones sensibles d'un point de vue environnemental.
- ✓ Pour les ravitaillements : favoriser les aliments qui produisent peu de déchets, et privilégier les produits locaux.
- ✓ Rationaliser l'utilisation de l'eau potable.
- ✓ Les déchets produits à l'occasion de la manifestation devront être triés, pour pouvoir être recyclés.
- ✓ Utiliser des moyens de communication propres (email, téléphone...), et éviter toute impression sur papier superflues.

Respect du site, de ses habitants et de ses usagers, et valorisation du territoire :

- ✓ Eviter toute forme de pollution sonore qui pourrait perturber le site
- ✓ Respecter les autres usagers du site et tenir compte de leurs activités dans le cadre du projet d'organisation (organisation de battues, autres projets sportifs et culturels ...)
- ✓ Favoriser les recours à des prestataires locaux pour la fourniture de biens ou services nécessaires à l'organisation
- ✓ Ouvrir la manifestation au plus grand nombre et à tout public.
- ✓ Informer les participants, les bénévoles, le public et les partenaires des richesses naturelle, culturelle, et patrimoniale du site. Afficher l'implication des organisateurs en matière de développement durable.

Ces préconisations n'ont pas de valeur réglementaire, mais constituent la base d'un comportement respectueux qui permettra de préserver le Grand Site 'Saint-Guilhem-le-Désert – Gorges de l'Hérault'.

L'application de ces préconisations ne dispense en aucun cas l'organisateur de procéder aux demandes et déclarations administratives nécessaires pour tout projet d'organisation sportive.

Article 6 – Assurances et responsabilité

Le MUC Orientation, en sa qualité d'organisateur, est responsable de la sécurité des participants licenciés ou non licenciés, pendant les journées du samedi 25 et du dimanche 26 septembre 2010.

A ce titre, l'Organisateur devra souscrire une assurance couvrant les participants de l'Orient Raid 2010 au titre des dommages causés ou subis à l'occasion de cette manifestation.

L'organisateur devra communiquer aux membres du comité de pilotage la copie du document attestant la souscription d'une telle assurance.

L'Organisateur prendra toute mesure utile pour assurer la sécurité du public et des tiers lors de la manifestation et devra s'en garantir auprès d'une compagnie notoirement solvable.

L'organisateur s'assurera également de la mise en œuvre d'un plan de secours adapté au programme de la manifestation et aux contraintes liées au terrain.

Article 7 – Rapport d'activités

L'Organisateur devra transmettre aux partenaires signataires, dans les trois mois qui suivent la réalisation de l'évènement, un rapport d'activités comprenant :

- un bilan général de l'évènement
- un bilan comptable de la manifestation

Article 8 : Récupération et échange de données

L'Organisateur enregistre les informations nominatives des coureurs, sous réserve de leur accord, au moyen des fichiers d'inscriptions aux différentes épreuves et animations de la manifestation. La présente convention autorise les membres signataires de la présente convention à récupérer et échanger ces informations nominatives afin d'en effectuer un traitement statistique et procéder à l'envoi de mailings d'information. La création de cette base de données sera soumise à une déclaration auprès de la CNIL.

Article 9 – Relation entre les parties

La présente convention ne confère aucun mandat et n'engendre aucun lien de subordination entre les signataires. L'organisateur assure la responsabilité de la manifestation.

Article 10 – Communication

La communication sera déterminée par un plan de communication, qui reprendra tout le programme du week-end. Les signataires s'engagent à rappeler la participation de l'ensemble des partenaires sur tout support de communication.

La réalisation des supports de communication ayant pour objet de promouvoir la manifestation fera l'objet d'une réunion de travail regroupant l'ensemble des signataires de la convention. Ce groupe de travail déterminera le contenu informatif et les supports utilisés dans le cadre du plan de communication.

L'accent sera mis sur la valorisation du territoire du Grand site 'Saint-Guilhem-le-désert – gorges de l'Hérault'. Les documents de promotion intégreront les animations organisées par l'Office de Tourisme Intercommunal à l'occasion de l'Orient raid 2010.

Article 11 – Différend entre les parties

Les parties s'efforceront autant que faire se peut, de régler leurs différends à l'amiable pour tous les litiges relatifs à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention.

En cas de non règlement, les litiges relèveront de la compétence des tribunaux de droit commun de Montpellier.

En foi de quoi la présente convention a été signée en quatre exemplaires.

Fait à Montpellier, le 25 mai 2010

:

Le MUC Orientation

Hérault Sport

Nom :

Nom :

.....
...

.....
.....

Qualité :

Qualité :

.....
.....

.....
.....

Signature :

Signature :

**L'Office de tourisme Intercommunal
Saint Guilhem le Désert / Vallée de
l'Hérault**

**La Communauté de communes Vallée de
l'Hérault**

Nom :

Nom :

.....
.....

.....
.....

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 323 le
Publication le
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Louis VILLARET

RAPPORT 2.7

ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Eric PALOC

ORIENT RAID – 25 ET 26 SEPTEMBRE 2010

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE MUC ORIENTATION, HERAULT SPORT, L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le MUC Orientation a sollicité la Communauté de communes Vallée de l'Hérault pour accueillir la quatrième édition de l'Orient Raid les 25 et 26 septembre prochains, sur le Grand Site Saint-Guilhem-le-Désert – Gorges de l'Hérault.

Cette manifestations sportive enchaîne plusieurs épreuves (course à pied, VTT, canoë...) en pleine nature, et permet de découvrir les espaces naturels du Grand Site. Les trois premières éditions ont eu lieu en 2007, 2008 et 2009 sur le site du lac du Salagou. Les organisateurs ont souhaité pour cette quatrième édition changer de site, et proposer de nouveaux parcours aux concurrents.

Trois parcours seront proposés à cette occasion :

- Un raid élite (140km, 3700 mètres de dénivelé positif), couru sur les journées du samedi 25 et du dimanche 26 septembre, rassemblant une vingtaine d'équipes très entraînées.
- un raid initié (46,5km, 1500m D+), couru en binômes le dimanche uniquement
- un raid découverte (20,5km, 300 m D+), également couru en binômes, le dimanche uniquement.

Le bivouac des participants et le départ des parcours seront donnés dans le village de Saint-Jean-de-Fos. Au total, environ 300 concurrents progresseront dans les monts de Saint-Guilhem-le-Désert, mais également sur le causse de Montcalmès. Les parcours ont fait l'objet d'une réunion de travail avec les communes traversées.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du schéma de gestion des activités de pleine nature, et permet de valoriser les différents aménagements permanents portés par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault. Afin d'ouvrir la manifestation au plus grand nombre, et promouvoir la pratique des activités de pleine nature, la Communauté de communes et l'Office de Tourisme Intercommunal mettront en œuvre un programme d'activités de découverte et d'initiation en parallèle des épreuves du dimanche (parcours acrobatique en hauteur, tir à l'arc, balades accompagnées...). Ce programme d'animations sera financé par la Communauté de communes à hauteur de 1200 euros.

L'organisation de l'Orient Raid nécessite de définir clairement le rôle et les prérogatives de chaque intervenant en matière d'implication humaine, logistique et financière.

La convention a pour objectif de définir les modalités d'intervention de chaque signataire.

En matière d'implication, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault :

- sera représentée au cours des différents comités de pilotage
- participera à la coordination générale de l'évènement
- contribuera au financement du programme d'animations à hauteur de 1200 euros.

Je propose donc à l'assemblée :

- **d'approuver la convention entre le MUC Orientation, Hérault Sport, l'Office de Tourisme Intercommunal et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention annexée à la présente délibération.**

Le Président

Louis VILLARET

Convention de partenariat pour l'organisation de l'Orient Raid Samedi 25 et dimanche 26 septembre 2010

ENTRE :

Le MUC Orientation Montpellier, dont le siège social est situé Complexe sportif Albert Batteux, 150 rue François Joseph Gossec, 34 070 Montpellier, représenté par Mademoiselle Mayeulle LABONNE, agissant en qualité de Président, ci-après désigné par « **l'Organisateur** »
d'une part,

ET :

Hérault Sport - Office Départemental des Sports, dont le siège social est situé à la Maison Départementale des Sports, 200, avenue du Père Soulas, 34094 Montpellier cedex, représenté par Monsieur Christian BENEZIS agissant en qualité de Président, ci-après désigné par « **Hérault Sport** »
d'autre part,

ET :

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, située 2 parc d'activités de Camalcé, 34150 Gignac, représentée par Monsieur Louis Villaret, agissant en qualité de Président, ci après désignées par « **La Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault** »
d'autre part,

ET :

L'Office du Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert/Vallée de l'Hérault, située 3 Parc d'Activités de Camalcé, 34150 Gignac, représenté par Monsieur Louis VILLARET, agissant en qualité de Président, ci-après désigné par « **L'Office du Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert/Vallée de l'Hérault** »
d'autre part,



Exposé

Quelques raids multisports existent déjà dans le département (Raid de Lunas, Raid du Lodévois, Raid d'Agde, etc...) . Ces manifestations sportives enchaînant plusieurs épreuves (course à pied, VTT, canoë...) en plein air attirent un public respectueux de la nature et amateur d'activités permettant la découverte de sites exceptionnels.

Dans le cadre de notre association de course d'orientation, nous souhaitons poursuivre l'aventure de l'ORIENT'RAID. Les trois premières éditions ont eu lieu en 2007, 2008 et 2009 sur le site du lac du Salagou. Ces trois éditions furent un succès, et nous souhaitons en 2010 faire

découvrir à nos concurrents cet autre cadre magnifique qu'offre la vallée de l'Hérault. Cette manifestation sportive alliant course d'orientation à pied, VTT et canoë se tiendra le **samedi 25 et dimanche 26 septembre 2010**.

Quelques mots pour vous présenter le déroulement du raid : trois parcours de niveaux techniques et physiques différents seront proposés au départ de la commune de St Jean de Fos et du site du Pont du Diable.

Le parcours Elite s'adresse à des sportifs confirmés et entraînés ayant l'expérience du raid multisports. Une trentaine d'équipes s'élanceront donc sur un parcours de 2 jours pour un total de 140 km. Chaque équipe est constituée de deux coureurs et d'un assistant coureur en voiture. Les coureurs entre donc en course à tour de rôle et celui qui sort, suit en voiture. Le point de départ et d'arrivée seront sur la commune de St Jean de Fos. Ils enchaîneront le premier jour des étapes de course à pieds en orientation et de VTT en orientation sur des supports variés (carte IOF, carte IGN, photo aérienne...) qui les mèneront jusqu'au Caylar. Le soir, une épreuve nocturne se déroulera sur le plateau du Montcalmes. Le dimanche, le départ s'effectuera de St Guilhem le désert tôt le matin car une « grosse » journée les attend ! Toujours en orientation, ils iront découvrir la vallée de la Buèges en course à pieds et VTT, puis redescendront sur l'Hérault en canoë, avec un petit détour par la grotte du Sergent avant de rentrer sur St Jean de Fos à pieds.

Le parcours Loisir vise les sportifs amateurs souhaitant se frotter au raid multisport. Ce parcours de 47 km se déroulera la journée du dimanche. C'est à partir du Grand Site à Saint Jean de Fos que les concurrents s'élanceront sur un trail jalonné de courte distance. Arrivés aux VTT, ils auront un suivi d'itinéraire sur carte I.G.N qui les hissera jusqu'à une section de VTT'O sur carte I.O.F. C'est toujours en VTT'O et cette fois, sur carte IGN que les équipes rejoindront le départ de la section canoë. Ce sera le moment de reposer les jambes et de profiter des magnifiques petits recoins visités. Après cette section (presque) toute plate, les jambes bien reposées il va falloir remonter sur le vélo pour atteindre la section de C.O sur photo aérienne à pied. C'est ensuite en VTT que les raideurs auront à parcourir une section technique (et ludique...surtout pour les organisateurs...) jusqu'à une section de C.O surprise. Une petite section de liaison en VTT'O conduira les concurrents à leur dernière section : une C.O urbaine.

Le circuit découverte (21 km) est réservé aux filles voulant commencer le raid et aux équipes mixtes débutant le raid. Il aura lieu le dimanche. On commence doucement avec un petit trail jalonné qui vous amènera aux VTT. Une sympathique section en VTT'O au profil montant, en suivi d'itinéraire sur carte IGN se chargera de l'échauffement afin d'arriver en pleine forme sur la 3^{ème} section : un VTT'O sur carte I.O.F : l'avantage sera donc donné aux orienteurs et orienteuses. Une dernière section en VTT avec une descente (toujours en suivi d'itinéraire sur IGN) puis c'est en canoë que se passe la suite. Le parcours se terminera par la C.O urbaine.

Ceci préalablement proposé, les parties sont convenues de ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir le rôle de chaque intervenant dans l'organisation de l'Orient Raid 2010 et les conditions dans lesquelles ils mettent sur pied la manifestation.

Article 2 – Comité de pilotage

2-1 – Objet

Le comité de pilotage est mis en place afin de coordonner l'intervention et les actions des différents signataires.

2-2 – Composition

Un ou deux représentants de chaque institution composent le comité de pilotage

2-3 – Fonctionnement

Le secrétariat du comité de pilotage (convocation, proposition de l'ordre du jour, compte-rendu) est assuré par l'organisateur. Le rythme des réunions du comité de pilotage est mensuel sur convocation téléphonique ou par mail. Il devra s'assurer que la majorité des personnes puisse être présente. Un(e) coordinateur(rice) est en charge d'assurer le lien entre les différents partenaires.

2-4 – Compétence

Le Comité de Pilotage est un organe technique de réflexion garant de la pertinence et de la qualité d'organisation du projet. Il discute, rassemble et synthétise les propositions d'actions ; présente des recommandations sur les orientations en matière d'organisation, d'animation et d'accueil.

Article 3 – Description du projet

3-1 – Objectifs

- promouvoir la pratique de la course d'orientation, du trail, du VTT et du canoë kayak
- promouvoir le Grand Site 'Saint-Guilhem-le-Désert – Gorges de l'Hérault' à travers les activités de pleine nature.

3-2 – Publics visés

- Equipes élités (pratiquant régulièrement le raid multisports).
- Sportifs amateurs appréciant les activités de pleine nature.
- Sportives souhaitant s'essayer au raid multisports.
- le grand public, à qui seront proposées des activités de découverte et de démonstration à l'occasion de cette manifestation.

2-3 – Programme de la manifestation

Le projet mobilise les compétences respectives de l'organisateur et des signataires sur les thématiques d'accueil, d'animation et d'organisation des activités de pleine nature :

Samedi 25 septembre 2010 (à compléter par le MUC Orientation)

- Raid Elite : enchaînement d'épreuves de courses d'orientation et de VTT en orientation avec des supports cartographiques variés. Départ à 9h.
- Epreuve nocturne sur le plateau de Montcalmès.

Dimanche 26 septembre 2010 :

Raid loisir et découverte : enchaînement d'épreuves de courses d'orientation, de VTT en orientation et de canoë. Départ à 9h et 10h du Grand Site.

Le parc de matériel, autour duquel seront rythmées les différentes épreuves, sera implanté sur la plage du pont du Diable et démonté le soir même.

Animation sur les abords de la Maison du Grand Site afin de faire découvrir la pratique de différentes activités de pleine nature au grand public.

Article 4 – Engagements des parties

4- 1 – Le Muc Orientation de Montpellier

L'Organisateur entérine les propositions du comité de pilotage. La mise en œuvre de ces propositions reste à l'initiative de l'organisateur.

L'Organisateur fait son affaire de l'obtention de toutes les autorisations administratives nécessaires à l'organisation de la manifestation dans son intégralité ainsi que des assurances spécifiques couvrant la responsabilité inhérente aux manifestations se déroulant sur la voie publique, notamment l'assurance pour tous les participants et les différentes infrastructures mises en œuvre à l'occasion de la manifestation.

Inscriptions : les inscriptions seront organisées par le MUC Orientation, par courrier ou par mail. Elles débuteront en juin 2010 et seront clôturées le 15 septembre 2010 dans la limite de 150 équipes au total. Le retrait des dossards s'effectuera le vendredi 24 septembre de 18h à 20h30 et samedi 25 septembre de 7h à 8h pour le raid Elite à la salle des fêtes de St Jean de Fos. Pour les autres circuits, le retrait des dossards se fera probablement au Grand Site le samedi matin de 7h à 9h30.

4- 2 – Hérault Sport (valider la partie d'Hérault Sport)

Hérault Sport prête son concours à la mise en œuvre de ce projet sur le plan logistique, humain et matériel. Conformément aux dispositions prévues dans la convention annuelle signée avec le Département de l'Hérault et selon son projet associatif, l'intervention d'Hérault Sport s'établit dans le cadre du programme n°.....

Les moyens humains sont engagés afin :

- d'accompagner et d'assister l'organisateur dans ses démarches techniques et administratives.
- d'assurer l'animation, l'accompagnement et l'encadrement nécessaire au déroulement de la manifestation.

Les moyens matériels sont engagés afin :

- d'aménager le site d'organisation des épreuves sportives et animations diverses (**car podium.....préciser.....**) ;

Sur le plan financier la prise en charge des frais d'organisation est réalisée à une hauteur fixée annuellement par le bureau d'Hérault Sport.

Le Partenariat entre Hérault Sport et l'organisateur fait l'objet d'une convention spécifique.

4-3 – La Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault prête son concours à la mise en œuvre de ce projet sur les plans administratifs, techniques et logistiques.

La Communauté de communes participe à la programmation de la manifestation, en s'assurant du respect des objectifs de gestion du territoire définis par le 'Schéma de gestion des activités de pleine nature dans le Grand Site de Saint Guilhem le Désert – Gorges de l'Hérault'.

Coordination des relations avec les communes qui accueillent la manifestation : la CCVH s'engage à faire le relai avec les communes membres dont le territoire sera parcouru dans le cadre de la manifestation.

Mise à disposition du parking le jour de l'évènement : le parking de la maison du grand site sera mis à disposition des organisateurs et des participants gratuitement, dans le cadre de cette manifestation.

Participation financière : La Communauté de communes participe à la programmation et finance le programme d'animations grand public qui se déroulera sur les abords de la Maison du Grand Site ' Saint-Guilhem-le-Désert – Gorges de l'Hérault' pendant la journée du dimanche 26 septembre 2010.

L'implication financière de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'élève à hauteur de 1200 euros. Cette somme correspond à la mise en œuvre des animations suivantes :

- Mise en place d'un atelier de parcours acrobatique dans les arbres, modules installés et encadrée par des professionnels de l'animation
- Mise en place d'un atelier de tir à l'arc ; modules installés et animés par des professionnels de l'encadrement
- Mise en place d'ateliers d'initiation et de découverte des activités de pleine nature sur le site (visite commentée par un animateur, initiation aux activités nautiques...)

D'autres animations relatives aux activités de pleine nature pourront s'ajouter à ce programme. Le choix de ces animations sera validé par le comité de pilotage.

4-5 – L'Office de Tourisme Intercommunal St-Guilhem-le-Désert / Vallée de l'Hérault

L'Office du Tourisme Saint-Guilhem-le-Désert/Vallée de l'Hérault prête son concours à la mise en œuvre de ce projet sur les points suivants :

- mise à disposition de personnel le dimanche 26 septembre 2010 pour l'organisation des animations grand public
- promotion de la manifestation par le site internet de l'Office de Tourisme, la diffusion de communiqués de presse, la citation de la manifestation dans le programme des manifestations de la Vallée de l'Hérault.
- Gratuité du parking le dimanche 26 septembre 2010.

Article 5 – Respect du site et développement durable

Le Grand Site Saint-Guilhem-le-Désert – Gorges de l'Hérault recèle des espaces naturels fragiles et de grande qualité, attirant chaque année de très nombreux visiteurs et des sportifs de tous horizons. Afin de préserver le site, et d'inscrire la manifestation dans les objectifs de développement durable de l'Opération Grand Site, l'organisateur s'engage à respecter les engagements suivants :

Respect de l'environnement :

- ✓ Respecter les pistes, sentiers et autres voies empruntées afin de limiter les dégradations occasionnées par une fréquentation massive.
- ✓ Eviter autant que possible le recours à des sources d'énergie thermique (groupes électrogènes, véhicules...)
- ✓ Favoriser le covoiturage et/ou l'utilisation des transports en commun.
- ✓ Utiliser un matériel de balisage éphémère et respectueux de l'environnement. Tout matériel utilisé pour les besoins de l'organisation devra être retiré dès la fin de la manifestation, afin de maintenir le site dans un bon état de propreté. L'utilisation de peinture doit être évitée.
- ✓ Respecter les périodes sensibles d'un point de vue environnemental (reproduction, nidification...) et éviter les zones sensibles d'un point de vue environnemental.
- ✓ Pour les ravitaillements : favoriser les aliments qui produisent peu de déchets, et privilégier les produits locaux.
- ✓ Rationaliser l'utilisation de l'eau potable.
- ✓ Les déchets produits à l'occasion de la manifestation devront être triés, pour pouvoir être recyclés.

- ✓ Utiliser des moyens de communication propres (email, téléphone...), et éviter toute impression sur papier superflues.

Respect du site, de ses habitants et de ses usagers, et valorisation du territoire :

- ✓ Eviter toute forme de pollution sonore qui pourrait perturber le site
- ✓ Respecter les autres usagers du site et tenir compte de leurs activités dans le cadre du projet d'organisation (organisation de battues, autres projets sportifs et culturels ...)
- ✓ Favoriser les recours à des prestataires locaux pour la fourniture de biens ou services nécessaires à l'organisation
- ✓ Ouvrir la manifestation au plus grand nombre et à tout public.
- ✓ Informer les participants, les bénévoles, le public et les partenaires des richesses naturelle, culturelle, et patrimoniale du site. Afficher l'implication des organisateurs en matière de développement durable.

Ces préconisations n'ont pas de valeur réglementaire, mais constituent la base d'un comportement respectueux qui permettra de préserver le Grand Site 'Saint-Guilhem-le-Désert – Gorges de l'Hérault'.

L'application de ces préconisations ne dispense en aucun cas l'organisateur de procéder aux demandes et déclarations administratives nécessaires pour tout projet d'organisation sportive.

Article 6 – Assurances et responsabilité

Le MUC Orientation, en sa qualité d'organisateur, est responsable de la sécurité des participants licenciés ou non licenciés, pendant les journées du samedi 25 et du dimanche 26 septembre 2010.

A ce titre, l'Organisateur devra souscrire une assurance couvrant les participants de l'Orient Raid 2010 au titre des dommages causés ou subis à l'occasion de cette manifestation.

L'organisateur devra communiquer aux membres du comité de pilotage la copie du document attestant la souscription d'une telle assurance.

L'Organisateur prendra toute mesure utile pour assurer la sécurité du public et des tiers lors de la manifestation et devra s'en garantir auprès d'une compagnie notoirement solvable.

L'organisateur s'assurera également de la mise en œuvre d'un plan de secours adapté au programme de la manifestation et aux contraintes liées au terrain.

Article 7 – Rapport d'activités

L'Organisateur devra transmettre aux partenaires signataires, dans les trois mois qui suivent la réalisation de l'évènement, un rapport d'activités comprenant :

- un bilan général de l'évènement
- un bilan comptable de la manifestation

Article 8 : Récupération et échange de données

L'Organisateur enregistre les informations nominatives des coureurs, sous réserve de leur accord, au moyen des fichiers d'inscriptions aux différentes épreuves et animations de la manifestation. La présente convention autorise les membres signataires de la présente convention à récupérer et échanger ces informations nominatives afin d'en effectuer un traitement statistique et procéder à l'envoi de mailings d'information. La création de cette base de données sera soumise à une déclaration auprès de la CNIL.

Article 9 – Relation entre les parties

La présente convention ne confère aucun mandat et n'engendre aucun lien de subordination entre les signataires.

L'organisateur assure la responsabilité de la manifestation.

Article 10 – Communication

La communication sera déterminée par un plan de communication, qui reprendra tout le programme du week-end.

Les signataires s'engagent à rappeler la participation de l'ensemble des partenaires sur tout support de communication.

La réalisation des supports de communication ayant pour objet de promouvoir la manifestation fera l'objet d'une réunion de travail regroupant l'ensemble des signataires de la convention. Ce groupe de travail déterminera le contenu informatif et les supports utilisés dans le cadre du plan de communication.

L'accent sera mis sur la valorisation du territoire du Grand site 'Saint-Guilhem-le-désert – gorges de l'Hérault'.

Les documents de promotion intégreront les animations organisées par l'Office de Tourisme Intercommunal à l'occasion de l'Orient raid 2010.

Article 11 – Différend entre les parties

Les parties s'efforceront autant que faire se peut, de régler leurs différends à l'amiable pour tous les litiges relatifs à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention.

En cas de non règlement, les litiges relèveront de la compétence des tribunaux de droit commun de Montpellier.

En foi de quoi la présente convention a été signée en quatre exemplaires.

Fait à Montpellier, le 25 mai 2010

:

Le MUC Orientation

Hérault Sport

Nom :

.....
...

Nom :

.....
.....

Qualité :

.....

Qualité :

.....

Signature :

Signature :

**L'Office de tourisme Intercommunal
Saint Guilhem le Désert / Vallée de
l'Hérault**

**La Communauté de communes Vallée de
l'Hérault**

Nom :

.....
.....

Nom :

.....
.....